

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202605-056

Du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Saint Genest de Beauzon, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, THIBON Jean-François, DELEUZE DALZON Chloé, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe, BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, CARRASCO Georges, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCLOUX Sébastien (pouvoir de Carole LASTELLA), SALEL Matthieu (pouvoir de AGNEL Rodolphe), PIOLAT Didier (pouvoir de Agnès AUDIBERT).

Ont participé sans pouvoir de vote : MARCY Régine, BOUTIERE Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 38

Pouvoir : 3

Date de la convocation 28 avril 2026

A été élu secrétaire : TALAGRAND Emma

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

## OBJET : SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIIONALE : DESIGNATION DES DELEGUES

Le Président rappelle que la Communauté de Communes dispose de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour siéger au Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM).

Après un appel, se sont portés candidats aux postes de titulaires Pascale GUILLET, François COULANGE, Yoann DUMAS et Joël BOISSIN et aux postes de suppléants Sarah VALETTE, Rodolphe AGNEL Gabriel PIC et Loïc CHAMOTIN.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Désigner** au SYMPAM comme délégués titulaires : Pascale GUILLET, François COULANGE, Yoann DUMAS et Joël BOISSIN comme suppléants : Sarah VALETTE, Rodolphe AGNEL Gabriel PIC et Loïc CHAMOTIN.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

**Philippe GILLES**

Président

**Emma TALAGRAND**

Secrétaire de séance

